



Assemblée générale

Distr. générale
23 novembre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 147 de l'ordre du jour

Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

Budget de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, aux paragraphes 21, 29 et 33, des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, qui aboutiraient à réduire de 20 635 900 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/66/526). On y trouvera aussi un certain nombre d'observations et de recommandations.

2. Lors de l'examen de la proposition, le Comité consultatif s'est entretenu avec les représentants du Secrétaire général qui lui ont apporté des précisions et des compléments d'information. La liste des documents sur lesquels le Comité s'est fondé pour examiner le financement de la Force figure à la fin du présent rapport.

II. Situation financière et information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

3. Dans sa résolution 65/257 B, l'Assemblée générale a noté que, comme il l'avait indiqué dans sa résolution 1978 (2011), le Conseil de sécurité comptait établir une mission qui viendrait succéder à la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) et elle a ouvert un crédit de 482 460 550 dollars aux fins du fonctionnement de la MINUS pour la période de six mois allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2011 et mis en recouvrement les quotes-parts correspondantes. L'Assemblée a aussi autorisé le Secrétaire général à utiliser les ressources



approuvées pour la Mission au titre de la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2011 pour engager des dépenses se rapportant à la FISNUA et à toutes les autres missions que le Conseil de sécurité établirait avant le 31 décembre 2011 afin d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord de paix global. Par sa résolution 1990 (2011), le Conseil a créé la FISNUA pour une période de six mois et décidé qu'elle serait dotée d'un effectif maximum comprenant 4 200 militaires, 50 policiers et 1 personnel civil d'appui correspondant.

4. À la suite de la création de la FISNUA, en application de la résolution 65/257 B de l'Assemblée générale sur le financement de la MINUS, une autorisation d'engagement de dépenses se chiffrant à 93 452 600 dollars a été accordée pour le déploiement de la FISNUA pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2011. Sur les 482 460 550 dollars de crédits ouverts par l'Assemblée dans sa résolution 65/257 B, 137 532 000 dollars et 277 915 150 dollars seront versés, respectivement, au compte spécial pour la MINUS et au compte spécial pour la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), le solde de 67 013 400 dollars étant versé au compte spécial pour la FISNUA. Le projet de budget de la FISNUA pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 intègre l'autorisation d'engagement de 93 452 600 dollars de dépenses.

5. À sa demande, le Comité consultatif a obtenu des informations actualisées sur les dépenses en cours en vertu de l'autorisation d'engagement de dépenses qui, au 31 octobre 2011, se chiffrait à 42 222 000 dollars (voir annexe I).

III. Projet de budget pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

A. Mandat et résultats prévus

6. En application du mandat contenu dans la résolution 1990 (2011) du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a indiqué que, dans le projet de budget, les premiers objectifs de la FISNUA seraient les suivants : a) établir une forte présence pour renforcer la sécurité; b) observer et vérifier le retrait des Forces armées soudanaises et de l'Armée populaire de libération du Soudan ou de ce qui lui a succédé dans la zone d'Abeyi; c) nouer des relations avec les organes compétents de la zone d'Abeyi; d) renforcer les capacités du nouveau Service de police d'Abeyi; et e) lutter contre le danger que représentent les mines et les munitions non explosées. Ces activités devraient contribuer à créer un climat propice au retour spontané des 113 000 déplacés, à l'acheminement de l'aide humanitaire et à la libre circulation du personnel humanitaire (voir A/66/526, par. 17).

7. Le Comité consultatif note à partir du rapport du Secrétaire général sur la situation à Abeyi que les parties doivent encore se mettre d'accord sur la direction de l'administration de la région d'Abeyi et qu'il n'existe pas d'autorités civiles officielles dans la région (S/2011/603, par. 7). Les représentants du Secrétaire général ont indiqué au Comité que le retard pris dans la constitution d'une administration dans la région d'Abeyi et l'absence de la signature d'un accord sur le statut des forces avaient entravé la mise en place rapide de la Mission et entraîné des retards dans l'obtention des autorisations nécessaires à l'utilisation du terrain, des visas pour le personnel de la mission; des autorisations de vol pour les avions et de l'exonération d'impôts par le Gouvernement soudanais, préalablement à toute

transaction commerciale. Le Comité a été informé qu'une réunion du mécanisme consultatif quadripartite, créé en vue de resserrer la coopération et de régler les questions de déploiement de la mission, s'était tenue en septembre 2011 à New York avec des représentants des Gouvernements soudanais, sud-soudanais et éthiopien, et que de nouvelles réunions étaient prévues. **Le Comité consultatif exhorte la mission à redoubler d'efforts pour régler toutes les questions en suspens.**

8. Le Comité consultatif note que, dans le rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei, en vertu de l'Accord signé le 30 juillet 2011 par les Gouvernements soudanais et sud-soudanais, les parties demandent à l'ONU, et en particulier à la FISNUA, de jouer un rôle de premier plan s'agissant du mécanisme commun de surveillance des frontières (voir S/2011/603, par. 21). Le Comité a été informé que, si le Conseil souhaitait élargir la portée et le mandat de la FISNUA pour y inclure un mécanisme de surveillance des frontières, le présent budget serait révisé et présenté en temps voulu.

B. Structure

9. Le Comité consultatif note que la Mission aura une structure de zone décentralisée, comportant un quartier général dans la ville d'Abyei et 10 bases opérationnelles de compagnie réparties dans la région. La FISNUA a un chef de mission qui assumera également les fonctions de commandant de la Force et aura rang de sous-secrétaire général. Le Comité a été informé que, du fait du déploiement de la Force à Abyei, il n'y aura pas de présence distincte d'une équipe de pays des Nations Unies dans la région. Par conséquent, le commandant de la Force et chef de la mission exercera également les fonctions de coordonnateur de secteur (sécurité) à Abyei.

10. Il est indiqué dans le projet de budget que, compte tenu de la petite taille de la composante civile de la Force, une solide coordination entre civils et militaires sera essentielle pour appuyer l'acheminement de l'aide humanitaire et assurer la sécurité et la liberté de mouvement du personnel humanitaire, ainsi que pour tirer le meilleur parti des synergies entre, d'une part, les fonctions exercées par la composante militaire et la composante police en matière de protection physique des civils et, d'autre part, celles des fonds, programmes et institutions des Nations Unies opérant à Abyei. Le Comité consultatif note que la Force coordonnera donc ses activités avec celles des fonds, programmes et institutions, ainsi qu'avec celles des organisations non gouvernementales nationales et internationales et des donateurs bilatéraux dans le cadre d'une structure de coordination entre civils et militaires, avec l'appui des agents humanitaires présents dans la ville d'Abyei (A/66/526, par. 28).

11. Le Comité consultatif a été informé que la FISNUA était déployée en sept lieux : le quartier général de la mission à Abyei, la base opérationnelle de compagnie à Abyei, Agok, Diffra, le pont de Banton, Todach et Kadugli. Le Comité note, dans le rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei, que la FISNUA a prévu d'assurer la sécurité et la gestion de la base de soutien logistique à Kadugli, qui se trouve à l'extérieur de la zone d'Abyei, dans la province du Kordofan méridional au Soudan, sous réserve de la confirmation écrite du Gouvernement soudanais que la base serait mise à la disposition de la FISNUA (S/2011/603, par. 14).

C. Coopération entre les missions de la région

12. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la FISNUA avait obtenu de la MINUS un appui d'amorçage, y compris sur le plan des effectifs, des actifs excédentaires, du traitement des visas, de l'évacuation sanitaire des malades et des blessés, du protocole, des mouvements de personnel et du transport de fret, y compris le personnel en congé de détente, des communications et des locaux. Le Comité note en outre que la MINUSS a fourni à la FISNUA un appui aérien; des pièces de rechange; l'hébergement du personnel en transit, des services de mouvement de fret et un appui total en matière de technologies de l'information et des communications, tandis que l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) a fourni à la FISNUA du personnel détaché, des véhicules excédentaires à Entebbe (Ouganda) et des services de dédouanement à Port-Soudan, et a facilité le transfert et le transport intermissions de fournitures essentielles.

13. Le Comité consultatif a été informé qu'au 8 novembre 2011, la FISNUA avait 6 membres en poste au Centre de services régional d'Entebbe et prévoyait d'en avoir 25 d'ici à juin 2012. Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité que la FISNUA ne financerait pas de postes au Centre au cours de l'exercice 2011/12 mais que la mission maintiendrait néanmoins une présence allégée à Abyei en recourant aux services du Centre pour s'occuper des arrivées et des départs du personnel de la FISNUA en prospectant les fournisseurs par l'intermédiaire du bureau régional des achats et en se tournant vers le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements pour exploiter le matériel de mission. Le Comité a été informé que la FISNUA comptait intégrer du personnel d'appui dans la structure du Centre au cours de l'exercice 2012/13.

14. Le Comité consultatif note qu'il est proposé de confier au personnel des services administratifs de la FISNUA une série de fonctions de soutien administratif à Entebbe. Il constate que les services administratifs de la mission, y compris les sections des finances, des ressources humaines et des achats, qui relèvent directement du Chef des services administratifs, seront installés à Entebbe, mais qu'un personnel administratif restreint sera installé à Abyei. Il note également que le Chef de l'appui à la mission sera installé à Abyei tandis que le Groupe du budget, le groupe de la gestion des contrats, le Groupe de la Commission d'enquête et des réclamations, qui relèveront directement du Chef de l'appui à la mission, seront installés à Entebbe.

15. Le Comité consultatif compte qu'à l'avenir, le Secrétaire général englobera systématiquement dans les budgets des missions desservies la fourniture, par le Centre de services régional, de fonctions de soutien administratif intégrées et qu'il veillera à ce que le Centre ne fournisse pas les services directement fournis par les missions.

16. Le Comité consultatif estime que, vu l'importance attachée au Centre de services régional à Entebbe dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions, le Secrétaire général devrait désormais prévoir un chapitre distinct sur ce Centre dans les budgets de toutes les missions qu'il dessert, en précisant le nombre des fonctionnaires affectés à ce centre et la nature et l'étendue des services fournis, et en soulignant les gains d'efficacité attendus pour chacune des missions desservies.

D. Ressources nécessaires

17. Le projet de budget de la FISNUA pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 représente un montant brut de 180 691 900 dollars (montant net : 179 328 100 dollars). Le Comité consultatif constate que les ressources demandées pour cette mission doivent essentiellement servir à financer le déploiement du personnel militaire, civil et de police et la construction de locaux.

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif proposé pour 2011/12^a</i>
Observateurs militaires	135
Contingents	4 065
Police des Nations Unies	50

^a Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.

18. Le montant de 85 477 100 dollars demandé au titre des militaires et du personnel de police doit servir à financer :

a) Le déploiement graduel de 135 observateurs militaires pour un montant total de 3 364 800 dollars, lequel couvre le paiement des indemnités de subsistance (missions) (2 944 100 dollars) et les voyages liés au déploiement évalués aux tarifs commerciaux (301 100 dollars);

b) Le déploiement graduel de 4 065 militaires pour un montant total de 80 512 300 dollars, lequel couvre le remboursement du coût des contingents aux pays qui les fournissent (32 442 800 dollars), le coût de l'équipement appartenant aux contingents calculé aux taux applicables (16 888 800 dollars), les rations (10 547 100 dollars) et les frais d'acheminement et de mise en place du matériel appartenant aux contingents (10 097 500 dollars);

c) Le déploiement graduel de 50 membres de la Police des Nations Unies pour un montant total de 1 600 000 dollars, lequel couvre les indemnités journalières de subsistance (missions) (1 398 400 dollars) et les voyages liés au déploiement calculés aux taux commerciaux (111 500 dollars).

19. Il est indiqué dans le rapport que la phase de déploiement initial des militaires s'est achevée en août 2011 (voir A/66/526, par. 16). Le Comité consultatif a été informé que, pendant cette phase, 23 des 135 observateurs militaires qui constituent l'effectif autorisé et 1 645 des 4 065 membres des contingents qui constituent l'effectif autorisé ont été déployés. S'étant renseigné, il a été avisé qu'en tout, 85 observateurs militaires et 2 807 militaires, mais aucun membre de la Police des Nations Unies, avaient été effectivement déployés à la FISNUA à la fin d'octobre 2011. Les ressources demandées au titre du déploiement des contingents militaires et de la composante police tiennent compte d'un abattement de 15 % pour délais de déploiement, en plus de l'échelonnement prévu (voir A/66/526, par. 21). Le Comité consultatif a obtenu, à sa demande, des projections révisées des taux de vacance de postes pour la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 concernant les observateurs militaires, les contingents et la Police des Nations Unies

à la FISNUA, qui seraient de 29,6 %, 26,4 % et 62 %, respectivement (voir annexe II). Il note que ces taux révisés sont beaucoup plus élevés que l'abattement pour délais de déploiement prévu dans le projet de budget. **Le Comité recommande que l'abattement pour délais de déploiement appliqué aux observateurs militaires, aux contingents et à la police soit ajusté compte tenu des taux de vacance de postes révisés concernant ces catégories de personnel, qui sont de 29,6 %, 26,4 % et 62,0 % respectivement, et que les prévisions budgétaires correspondantes soient réduites en conséquence.**

20. Il est indiqué dans le rapport que le personnel de police sera déployé au moment de la création du Service de police d'Abyei, à l'exception de la petite équipe qui sera envoyée en avance à des fins de planification (ibid., par. 16). Cela étant, comme la formation de l'Administration de la zone d'Abyei a pris du retard et comme le Gouvernement soudanais a tardé à délivrer les visas nécessaires (voir par. 7 ci-dessus), la Police des Nations Unies n'a pas pu être déployée comme prévu. Le Comité consultatif a été informé que deux conseillers pour les questions de police pourraient être déployés aussitôt qu'ils auraient reçu leur visa pour commencer à planifier les activités en coopération avec la population de la zone. **Le Comité demande instamment à la FISNUA de faire tout son possible pour déployer rapidement l'effectif autorisé de militaires et de personnel de police.**

21. **Le Comité consultatif recommande l'approbation des ressources demandées par le Secrétaire général au titre des militaires et du personnel de police de la FISNUA, ajustées par l'application de l'abattement révisé pour délais de déploiement indiqué au paragraphe 19 ci-dessus.**

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif proposé pour 2011/12</i>
Personnel recruté sur le plan international	97
Personnel recruté sur le plan national ^a	60
Volontaires des Nations Unies	20

^a Administrateurs et agents des services généraux.

22. L'effectif proposé pour la composante civile de la FISNUA comprend 157 postes d'agent recruté sur le plan international et national et 20 postes de Volontaire des Nations Unies, comme indiqué dans le tableau ci-dessus. Les crédits demandés au titre du personnel civil de la FISNUA (13 871 100 dollars) doivent servir à financer :

a) Le déploiement graduel de 97 fonctionnaires recrutés sur le plan international pour un montant total de 12 577 200 dollars, avec un abattement de 20 % pour délais de déploiement; ce montant couvre les salaires (5 787 400 dollars), les dépenses communes de personnel (4 657 800 dollars), les contributions du personnel (1 280 200 dollars) et les primes de risque versées à tout le personnel international en poste à Abyei, Kadugli et Wau (851 800 dollars);

b) Le déploiement graduel de 60 fonctionnaires recrutés sur le plan national pour un montant total de 693 200 dollars, avec un abattement de 15 % pour délais de

déploiement; ce montant couvre les salaires (334 000 dollars), les primes de risque versées à tout le personnel recruté sur le plan national à Abyei, Kadugli et Wau (162 100 dollars) et les dépenses communes de personnel (106 800 dollars);

c) Le déploiement graduel de 20 Volontaires des Nations Unies pour un montant total de 600 700 dollars, avec un abattement de 20 % pour délais de déploiement; ce montant calculé au taux standard comprend la prime de risque que reçoivent tous les Volontaires des Nations Unies en poste à Abyei, Kadugli et Wau.

23. Les effectifs proposés au titre de la direction exécutive et de l'administration concernent le Bureau du commandant de la Force (4 postes), le Bureau du commandant adjoint de la Force (2 postes), le Bureau de liaison (4 postes), le Bureau du chef d'état-major de la Force (1 poste) et le Bureau de l'Administrateur général (8 postes) (voir A/66/526, par. 31 à 36).

Direction exécutive et administration

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Postes proposés</i>	<i>Classe</i>
Abyei	15	1 SSG, 1 D-2, 2 D-1, 2 P-5, 3 P-3, 4 SM, 2 AL
Khartoum	2	1 P-4, 1 AL
Djouba	2	1 P-4, 1 AL
Total	19	

Abréviations : SSG = sous-secrétaire général; SM = agent du Service mobile; AL = agent local.

24. Les effectifs proposés au titre de la composante sécurité et gouvernance dans la zone d'Abyei concernent le Bureau du Conseiller principal pour les questions de police (5 postes). La composante police, qui comprend 50 membres de la Police des Nations Unies, s'organisera en trois unités, la première étant chargée de la vérification des qualifications des candidats policiers, de la sélection et du recrutement des membres du Service de police d'Abyei; la deuxième, de la formation et du perfectionnement; et la troisième, du soutien opérationnel. L'unité chargée du soutien opérationnel sera basée à Abyei, à Agok et dans d'autres lieux de déploiement du Service de police d'Abyei.

Composante 1 : sécurité et gouvernance dans la zone d'Abyei

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Postes proposés</i>	<i>Classe</i>
Abyei	5	1 P-5, 1 P-4, 1 SM, 2 AL

Abréviations : SM = agent du Service mobile; AL = agent local.

25. L'appui à la mission sera assuré par le Bureau du Chef de l'appui à la mission, dirigé par un fonctionnaire de la classe D-1 et basé à Abyei. Le Bureau comprendra les services administratifs basés à Entebbe et les services d'appui intégré basés à Abyei. Les effectifs proposés au titre de la composante appui concernent le Bureau du Chef de l'appui à la mission (15 postes), les services administratifs (19 postes), les services d'appui intégré (103 postes) et la Section de la sûreté et de la sécurité (16 postes). Les services de sécurité à Abyei seront assurés par la Section de la

sûreté et de la sécurité, dirigée par un conseiller en chef pour la sécurité (P-4), qui relève directement du Chef de la Mission et commandant de la Force.

Composante 2 : appui

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Postes proposés</i>	<i>Classe</i>
Abyei	109	1 D-1, 1 P-5, 8 P-4, 8 P-3, 34 SM, 1 AN, 44 AL, 12 VNU
Bureaux extérieurs	19	1 P-4, 1 P-3, 6 SM, 5 AL, 6 VNU
Entebbe	25	1 P-5, 4 P-4, 3 P-3, 11 SM, 4 AL, 2 VNU
Total	153	

Abréviations : SM = agent du Service mobile; AN = administrateur recruté sur le plan national; AL = agent local; VNU = Volontaire des Nations Unies.

26. Le Comité consultatif a reçu des projections révisées des taux de vacance de postes pour la période allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, établies sur la base des taux de vacance de postes effectifs relatifs à la période allant de juillet à octobre 2011 et des taux de vacance de postes prévus pour la période allant de novembre 2011 à juin 2012, concernant le personnel recruté sur le plan international, le personnel recruté sur le plan national et les Volontaires des Nations Unies. Il constate que ces taux révisés, qui sont respectivement de 47,4 %, 54,2 % et 60,0 % (voir annexe II), sont beaucoup plus élevés que ceux figurant dans le projet de budget. Il a été informé qu'au 31 octobre 2011, la Mission avait déjà déployé 28 membres du personnel recruté sur le plan international mais n'avait pas pu recruter du personnel sur le plan national. Il a été également informé que, comme les déplacés tardaient à revenir à Abyei, il était difficile de recruter localement.

27. Le Comité consultatif est conscient des difficultés liées au démarrage d'une mission de maintien de la paix, mais il estime qu'en l'occurrence la mission sera aidée dans le recrutement du personnel civil par l'amélioration des conditions de travail et de vie à Entebbe et par le retrait et la liquidation de la MINUS, dont le personnel doit être transféré à la FISNUA. **Le Comité engage la mission à s'employer, à titre prioritaire, à recruter du personnel civil, en particulier pour pourvoir les postes d'agent recruté sur le plan national dans la zone d'Abyei.**

28. Le Comité consultatif note que les projections révisées des taux d'occupation des postes réservés au personnel civil prennent pour hypothèse que 100 % des postes de fonctionnaire et de Volontaire des Nations Unies seront occupés à la fin de juin 2012. **Le Comité recommande que les abattements pour délais de déploiement appliqués au personnel recruté sur le plan international, au personnel recruté sur le plan national et aux Volontaires des Nations Unies soient ajustés compte tenu des taux de vacance de postes révisés correspondants, qui sont de 47,4 %, 54,2 % et 60,0 %, respectivement, et que le montant des ressources demandées à ce titre soit réduit en conséquence.**

29. **Le Comité consultatif recommande l'approbation des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du personnel civil de la FISNUA, ajustées par l'application des abattements révisés pour délais de déploiement indiqués au paragraphe 28 ci-dessus.**

3. Dépenses opérationnelles

30. Le budget de la FISNUA comprend un montant de 81 343 700 dollars qui se décompose comme suit pour les dépenses opérationnelles de l'exercice 2011/12 :

- a) 212 300 dollars au titre des voyages;
- b) 31 080 200 dollars au titre des installations et des infrastructures, qui englobent les projets de construction (12 750 000 dollars), les carburants et lubrifiants, y compris le carburant des groupes électrogènes au taux de 1,29 dollar le litre (11 290 700 dollars), le soutien logistique autonome du matériel appartenant aux contingents (5 290 000 dollars), les services d'entretien, dont mécanique et services généraux (561 400 dollars) et les produits d'entretien (552 800 dollars);
- c) 5 397 300 dollars au titre des transports terrestres, essentiellement pour les carburants et lubrifiants, les dépenses étant calculées au taux de 1,29 dollar le litre de gazole (3 786 800 dollars), l'acquisition de cinq véhicules (523 000 dollars), les pièces détachées (370 900 dollars) et du matériel (345 600 dollars);
- d) 22 856 600 dollars au titre des transports aériens, y compris l'affrètement et l'exploitation à temps complet de quatre hélicoptères et à temps partiel d'un hélicoptère (12 457 200 dollars), les carburants et lubrifiants, au taux de 1,29 dollar le litre de kérosène (4 459 500 dollars), l'affrètement et l'exploitation d'un avion (3 158 500 dollars), le matériel et les fournitures (1 159 500 dollars) et un contrat de gestion conclu avec l'Organisation de l'aviation civile internationale (1 076 300 dollars);
- e) 5 769 100 dollars au titre des communications, y compris le soutien logistique autonome du matériel appartenant aux contingents (2 325 500 dollars), les communications par réseaux commerciaux (1 700 800 dollars) et les services d'appui en matière de communications (1 299 400 dollars);
- f) 1 628 200 dollars au titre de l'informatique, y compris le personnel engagé sous contrat, les services informatiques centralisés et une banque de données centralisée (1 282 800 dollars), les frais de licence (197 500 dollars) et les progiciels (112 300 dollars);
- g) 2 031 200 dollars au titre de la santé, y compris le soutien logistique autonome du matériel appartenant aux contingents (1 482 400 dollars), les services médicaux (343 100 dollars) et les fournitures médicales (205 700 dollars);
- h) 1 146 400 dollars au titre du matériel spécial, pour le soutien logistique autonome du matériel appartenant aux contingents;
- i) 11 072 400 dollars au titre des fournitures, des services du matériel divers, pour les services de déminage (6 731 900 dollars), le fret et les dépenses connexes (3 640 700 dollars), et les frais bancaires (500 000 dollars);
- j) 150 000 dollars pour l'exécution de six projets à effet rapide.

31. Il est indiqué dans le rapport sur le budget que des actifs d'une valeur approximative de 50 millions de dollars qui sont requis pour la Force seront transférés de la MINUS et que les achats de véhicules, de matériel médical et d'autres types de matériel seront donc peu importants (voir A/66/526, par. 24). Il est dit en outre que les besoins en matériel de transport terrestre sont limités à cinq nouveaux véhicules et qu'il n'y a pas lieu de prévoir des ressources pour l'achat de

matériel informatique et de communications. Le Comité consultatif a été informé que les rations et les carburants étaient fournis à la Force sur la base de contrats commerciaux clefs en main suivant les arrangements en vigueur pour la MINUS.

Installations et infrastructures

32. Il est indiqué dans le rapport sur le budget que la FISNUA sera déployée sur 15 sites, dont 4 seront repris de la MINUS, que le personnel d'appui de la Force sera hébergé à Entebbe, que des bureaux de liaison seront situés à Khartoum et à Djouba et que 8 autres sites sont à construire (ibid., par. 22). Le crédit demandé concerne la construction de trois campements pouvant accueillir 360 personnes chacun, la construction et l'amélioration de la base logistique d'Abyei, la mise en conformité du quartier général d'Abyei avec les normes minimales de sécurité opérationnelle, la construction de huit hélistations, la construction ou la remise en état de pistes d'atterrissage, la réparation et l'entretien de 50 kilomètres de route non revêtue et la construction de logements pour le personnel civil et de locaux à usage de bureau (ibid., par. 94). Les crédits nécessaires à la construction de camps sur les cinq autres sites seront demandés dans le projet de budget pour l'exercice 2012/13 (ibid., par. 22). Le Comité consultatif a été informé que les nouveaux camps seraient construits avec des matériaux provenant de bâtiments de bureaux et d'habitation préfabriqués démantelés et transférés par la MINUS et que, de ce fait, le schéma d'organisation en modules pour les bureaux et les logements ne serait appliqué que de façon progressive par la FISNUA. À cette fin, la Force utilisera des modèles adaptés provenant du Centre des normes et études techniques de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), le cas échéant.

33. Le Comité consultatif a été informé que la Force était en train d'identifier des emplacements pour les camps et que les travaux de construction avaient été différés du fait que la réception des bâtiments préfabriqués provenant de la MINUS avait été retardée par les délais requis pour la délivrance des autorisations nécessaires par le Gouvernement et que les routes étaient inaccessibles ou minées. Comme indiqué plus haut, le retard pris dans la constitution de l'administration de la région d'Abyei et l'absence d'un accord sur le statut des forces signé par les parties ont empêché la FISNUA d'obtenir les autorisations nécessaires à l'utilisation du terrain sur lequel les travaux de construction doivent être entrepris. **Compte tenu des obstacles auxquels la Force se heurte pour commencer les travaux de construction dans les délais prévus, le Comité propose de réduire de 3,2 millions de dollars le montant prévu au titre des installations et des infrastructures.**

34. Le Comité consultatif note que l'itinéraire de ravitaillement de surface en provenance du Sud (Entebbe-Djouba-Wau-Agok-Abyei) est infranchissable depuis le début de la mission du fait que le pont de Banton a été détruit pendant la guerre (ibid., par. 61). Les représentants du Secrétaire général ont indiqué que la FISNUA avait installé un pont Bailey fourni par le Gouvernement éthiopien à cet endroit. **Le Comité se félicite que la Force soit parvenue à installer le pont Bailey sur l'emplacement du pont de Banton en attendant la construction d'un ouvrage permanent de remplacement.**

Transports aériens

35. Il est indiqué dans le rapport que les prévisions de dépenses pour la FISNUA comprennent un montant pour l'affrètement et l'exploitation de quatre hélicoptères à

temps complet, d'un hélicoptère à temps partiel et d'un avion. Le Comité consultatif a été informé que l'aéronef exploité à temps partiel était partagé avec la MINUSS et que la FISNUA utiliserait cet appareil en fonction des besoins moyennant remboursement des frais. On continuera d'utiliser des aéronefs pour surmonter les difficultés que pose le transport de fournitures par la route, en particulier pendant la saison des pluies.

Lutte antimines

36. Les ressources demandées au titre des services de détection des mines et de déminage se chiffrent à 6 731 900 dollars. Le Comité consultatif note que le Service de la lutte antimines du Département des opérations de maintien de la paix planifiera, coordonnera et facilitera la mise en œuvre d'opérations de lutte antimines et sera garant de l'assurance qualité, afin de réduire le risque d'accident grave ou mortel occasionné par des mines terrestres ou des restes explosifs de guerre, et relève également qu'il est nécessaire de procéder à un déminage pour permettre le retour des personnes qui ont fui le conflit à Abyei. Il a été informé que le Service effectuait des opérations de déminage dans la région d'Abyei depuis 2006 et qu'il avait éliminé 3 288 restes explosifs de guerre dans 56 zones dangereuses; on a néanmoins indiqué que, du fait de la liquidation de la MINUS, les équipes de déminage avaient été démobilisées et de nouvelles équipes étaient constituées à l'intention de la FISNUA. L'équipe de déminage de la FISNUA a mené quelques activités de déminage dans la zone de la mission, notamment sur les chantiers de construction des bases opérationnelles de compagnie et du pont de Banton, ainsi que dans une école locale où une mine a été détectée. **Étant donné que quatre Casques bleus ont été tués et sept autres blessés lorsque leur véhicule a heurté une mine le 2 août 2011, et que la FISNUA a pour mandat de faciliter le retour des personnes déplacées et d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix des Nations Unies, le Comité demande instamment à cette dernière d'accorder un rang de priorité élevé au déminage dans la zone de la mission.**

Projets à effet rapide

37. Les crédits demandés comprennent un montant de 150 000 dollars pour l'exécution de six projets : trois dans le domaine de l'assistance humanitaire et trois autres dans les domaines de la réconciliation, de l'information et du règlement des conflits. Le Comité consultatif a été informé que l'Administrateur général superviserait l'exécution des projets à effet rapide et qu'un plus grand nombre de projets de ce type seraient budgétisés pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013. **Le Comité constate que les demandes de crédits sont adaptées à la capacité de prise en charge de la Force pour les projets à effet rapide au cours de la première année de son fonctionnement. Il compte bien qu'elle fera tout son possible pour exécuter les projets prévus.**

IV. Conclusion

38. **Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la FISNUA sont indiquées dans la section IV du projet du budget (A/66/526). Sous réserve des observations et recommandations**

formulées aux paragraphes 21, 29 et 33 ci-dessus, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale :

- a) De créer un compte spécial pour la Force de sécurité intérimaire des Nations Unies pour Abyei, qui procédera à la recette et à la dépense des ressources de la Force;
- b) D'ouvrir un crédit de 160 056 000 dollars pour financer la Mission du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012;
- c) D'inscrire au compte spécial de la Force le montant total de 67 013 400 dollars prélevé sur les 482 460 550 dollars mis précédemment en recouvrement en vertu de la résolution 65/257 B à l'intention de la Mission des Nations Unies au Soudan, de la Force et de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud;
- d) En sus du montant de 67 013 400 dollars inscrit au compte spécial de la Force en vertu de l'alinéa c) ci-dessus, de mettre en recouvrement un montant supplémentaire de 11 293 568 dollars pour le financement de la Force du 1^{er} juillet au 27 décembre 2011;
- e) De mettre en recouvrement le montant de 81 749 032 dollars pour la période allant du 28 décembre 2011 au 30 juin 2012 au taux mensuel de 13 338 000 dollars, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Force.

Documentation

- Budget de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/66/526)
- Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei (S/2011/603)
- Résolution 1996 (2011) du Conseil de sécurité

Annexe I

Dépenses courantes engagées par la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei en vertu de l'autorisation d'engagement de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Engagements autorisés pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2011</i>	<i>Dépenses engagées pour la période du 1^{er} juillet au 31 octobre 2011</i>
Militaires et personnel de police		
Observateurs militaires	1 072,7	1 447,0
Contingents	41 729,6	23 107,0
Police des Nations Unies	555,5	—
Unités de police constituées	—	—
Total partiel	43 357,8	24 554,0
Personnel civil		
Personnel recruté sur le plan international	5 157,6	2 007,0
Personnel recruté sur le plan national	552,1	—
Volontaires des Nations Unies	—	—
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	—	—
Total partiel	5 709,7	2 007,0
Dépenses opérationnelles		
Personnel fourni par des gouvernements	—	—
Observateurs électoraux civils	—	—
Consultants	—	—
Voyages	93,9	111,2
Installations et infrastructures	29 420,4	4 227,0
Transports terrestres	1 052,8	828,0
Transports aériens	5 890,5	5 311,8
Transports maritimes ou fluviaux	—	—
Communications	845,7	1 178,0
Informatique	198,6	249,0
Santé	466,2	351,0
Matériel special	405,6	406,0
Fournitures, services et matériel divers	5 678,1	2 999,0
Projets à effet rapide	333,3	—
Total partiel	44 385,1	15 661,0
Total brut	93 452,6	42 222,0

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Engagements autorisés pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2011</i>	<i>Dépenses engagées pour la période du 1^{er} juillet au 31 octobre 2011</i>
Recettes provenant des contributions du personnel	603,2	314,1
Total net	92 849,4	41 907,9
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—
Total	93 452,6	42 222,0

Annexe II

Calendrier de déploiement mensuel de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei pour l'exercice 2011/12

	Effectif autorisé/ proposé	Abattement pour délais de déploiement prévu au budget (en pourcentage)	Chiffres effectifs					Chiffres prévus							
			31 juill.	31 août	30 sept.	31 oct.	30 nov.	31 déc.	31 janv.	28 févr.	31 mars	30 avril	31 mai	30 juin	Moyenne
1. Militaires et personnel de police															
Observateurs militaires	135	15													
Déploiement initialement prévu dans le budget			35	23	88	90	90	95	100	105	116	123	135	135	95
Déploiement effectif/prévu			35	23	88	85	87	98	105	110	118	125	135	135	95
Pourcentage de postes vacants			74,1	83,0	34,8	37,0	35,6	27,4	22,2	18,5	12,6	7,4	–	–	29,6
Contingents	4 065	15													
Déploiement initialement prévu dans le budget			1 305	1 716	1 724	1 726	2 245	2 764	3 655	3 725	3 767	3 838	3 902	4 065	2 869
Déploiement effectif/prévu			1 234	1 645	1 724	2 807	2 807	2 807	3 581	3 746	3 746	3 746	4 000	4 065	2 992
Pourcentage de postes vacants			69,6	59,5	57,6	30,9	30,9	30,9	11,9	7,8	7,8	7,8	1,6	–	26,4
Police des Nations Unies	50	15													
Déploiement initialement prévu dans le budget			–	–	–	25	35	40	50	50	50	50	50	50	33
Déploiement effectif/prévu			–	–	–	–	2	2	15	25	35	45	50	50	19
Pourcentage de postes vacants			100,0	100,0	100,0	100,0	60,8	53,6	45,4	37,1	27,8	22,7	14,4	–	47,4
2. Personnel civil															
Personnel recruté sur le plan international	97	20													
Déploiement initialement prévu dans le budget			48	48	52	66	78	85	86	93	94	96	97	97	78
Déploiement effectif/prévu			2	28	28	28	38	45	53	61	70	75	83	97	51
Pourcentage de postes vacants			97,9	71,1	71,1	71,1	60,8	53,6	45,4	37,1	27,8	22,7	14,4	–	47,4

	Effectif autorisé/ proposé	Abattement pour délais de déploiement prévu au budget (en pourcentage)	Chiffres effectifs					Chiffres prévus							
			31 juill.	31 août	30 sept.	31 oct.	30 nov.	31 déc.	31 janv.	28 févr.	31 mars	30 avril	31 mai	30 juin	Moyenne
Administrateurs recrutés sur le plan national	1	15													
Déploiement initialement prévu dans le budget			—	—	—	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Déploiement effectif/prévu			—	—	—	—	—	1	1	1	1	1	1	1	1
Pourcentage de postes vacants			100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	—	—	—	—	—	—	—	—
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	59	15													
Déploiement initialement prévu dans le budget			—	—	—	25	30	35	40	45	48	55	59	59	33
Déploiement effectif/prévu			—	—	—	—	12	26	37	44	46	49	53	59	27
Pourcentage de postes vacants			100,0	100,0	100,0	100,0	79,7	55,9	37,3	25,4	22,0	16,9	10,2	—	54,2
Volontaires des Nations Unies (recrutés sur le plan international)	20	20													
Déploiement initialement prévu dans le budget			—	—	—	5	10	15	18	20	20	20	20	20	12
Déploiement effectif/prévu			—	—	—	—	—	8	11	13	15	16	18	20	8
Pourcentage de postes vacants			100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	60,0	45,0	35,0	25,0	20,0	10,0	—	60,0